

QUE FAIRE DE VOTRE BOUTEILLE DE GAZ ?

2 SOLUTIONS

HÉLIUM, CO₂ ET PROTOXYDE D'AZOTE :

Il s'agit de gaz non inflammable utilisé dans les siphons à chantilly, dans les bombes d'air sec pour le nettoyage d'appareils électriques ou pour gonfler les ballons.

L'usage du protoxyde d'azote est par ailleurs détourné en gaz hilarant.



À déposer vides en déchèterie
(se renseigner auprès du gardien).

AUTRES BOUTEILLES DE GAZ :

Butane, propane...
Elles portent ce logo :
(ou ressemblant)



les ramener chez un revendeur de la marque de la bouteille.
La reprise est obligatoire depuis janvier 2022, même sans consigne ni rachat de nouvelle bouteille.

Plus d'infos sur :

www.syvedac.org



Syvedac
Agissons durablement
sur nos déchets

BOUTEILLES ET CARTOUCHES DE GAZ SONT DES DÉCHETS DANGEREUX.



C'est pourquoi il est interdit de les jeter dans les poubelles grises ou jaunes.

DES RISQUES IMPORTANTS

- Pour votre sécurité et celle de vos voisins
- Pour la sécurité des agents qui collectent les poubelles : risque d'explosion dans le camion
- Pour la sécurité des agents qui travaillent à l'unité de valorisation énergétique de Colombelles (destination des poubelles grises) et au centre de tri (destination des poubelles jaunes)
- Pour l'intégrité de ces installations : casse de matériel pouvant entraîner l'arrêt de l'activité et des surcoûts, in fine payés par les contribuables.



Pour éviter tous ces risques, adoptez le geste sécurité : aucune bouteille de gaz dans les poubelles !

Plus d'infos sur :

www.syvedac.org



Syvedac
Agiissons durablement
sur nos déchets